

Commissions Printemps 2020 Cité internationale des arts



Les commissions

Chaque année, la Cité internationale des arts déploie son propre programme de résidence à travers des commissions d'admission dédiées à différentes disciplines. Ces commissions sélectionnent plus de 150 lauréats par an.

Ces résidences s'adressent à des artistes, commissaires d'exposition, français ou étrangers, dans le champ des arts visuels, de la musique, des écritures et du spectacle vivant, âgés de plus de 18 ans, pour une période de résidence de 2 à 12 mois.

Les commissions d'admission sont composées d'experts des disciplines concernées : représentants du Ministère de la Culture, de la Ville de Paris, de l'Institut français, représentants d'institutions culturelles, responsables de conservatoires et écoles d'arts, commissaires indépendants, opérateurs culturels, artistes, etc.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury accordent une attention particulière à la qualité du projet, la nécessité de la résidence à Paris, le protocole de travail envisagé et les contacts déjà établis.

Calendrier

Transmission des candidatures

Du 21 janvier au 1er mars 2020

Annonce des résultats

A partir de la mi-mai 2020

Début des résidences

Les résidences débutent à partir de juillet 2020 et se déroulent sur une durée de 2 à 12 mois (exemple : début de la résidence en septembre 2020 et fin de la résidence en janvier 2021).

La Cité internationale des arts

Fondée en 1965, la Cité internationale des arts est un centre de résidence qui a accueilli plus de 25 000 artistes depuis sa création. Sa situation idéale en plein cœur de Paris et son engagement à placer l'artiste au cœur du projet font de la Cité internationale des arts un acteur de premier plan dans le paysage culturel de Paris et à l'échelle internationale.

Né de la volonté de réunir dans un même lieu des artistes du monde entier et de toutes disciplines, ce projet ambitieux confère à la Cité internationale des arts un statut singulier, qui favorise les rencontres, les croisements artistiques et la créativité.

La Cité internationale des arts accueille chaque année plus de 1 000 artistes originaires de 90 pays dans plus de 300 ateliers-logements au centre de Paris, dans le Marais et à Montmartre.

A partir des projets artistiques des résidents, artistes et/ou commissaires d'exposition, la Cité internationale des arts met en œuvre une programmation culturelle pluridisciplinaire, dans ses différents espaces : le Corridor, l'Auditorium (128 places), la Petite Galerie ou encore à travers des ateliers « portes-ouvertes ». La Cité internationale des arts accompagne également les projets « hors les murs » des résidents et participe à leur mise en relation avec des professionnels.

Les résidents peuvent également bénéficier de cours de français, d'un four à céramique, ou encore travailler dans des ateliers collectifs (ateliers gravure et sérigraphie). Les partenariats noués avec d'autres établissements parisiens et franciliens permettent également aux résidents de développer leurs pratiques hors les murs.

La résidence

Les ateliers-logements comportent un espace de travail et de vie meublés (séjour-espace de travail, chambre, salle de bains, cuisine). Les ateliers situés sur le site du Marais sont également équipés du Wifi.

Le résident s'engage à respecter le règlement général et s'engage à accepter les dates de résidence qui auront été accordées par les commissions.



Tarifs 2020

Les lauréats des commissions d'admission de la Cité internationale des arts ont à leur charge le financement de leur résidence (l'attribution d'un atelier-logement à la Cité internationale des arts ne donne pas droit à l'aide au logement attribuée par la Caisse d'allocations familiales).

En 2020, les prestations mensuelles pour une personne varient entre 581 € et 886 € en fonction de la superficie de l'atelier-logement (entre 25 m² et 60 m²).

Un dépôt de garantie correspondant au montant de la prestation mensuelle doit être payé deux mois avant l'arrivée et est restitué, à la fin de la résidence, après inventaire.

Toute annulation moins d'un mois avant la date prévue de la résidence donnera lieu à la facturation d'un mois de prestations.

Il est possible de venir accompagné d'un adulte (+162 € par mois) et/ou d'un enfant de moins de 7 ans (+119 € par mois).

De nouveaux tarifs seront en vigueur à partir de janvier 2021.

Questions diverses

Comment candidater ?

Les candidatures aux commissions de la Cité internationale des arts se font via le formulaire en ligne dédié. Pour déposer votre candidature, un compte google est nécessaire. Si vous n'en avez pas, merci d'en créer un [ICI](#).

Une fois votre candidature finalisée, vous ne pourrez plus la modifier. Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible.

Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, vous pouvez contacter le service des résidences de la Cité internationale des arts : commissions@citedesartsparis.fr. Il ne sera pas donné suite aux appels téléphoniques.

Les éléments à télécharger dans ma candidature

Avant de compléter le formulaire en ligne, veillez à rassembler les documents suivants (au format pdf) :

- 1 curriculum vitæ (4 pages maximum)
- 1 note de présentation du projet de résidence (2 pages maximum)
- 1 dossier artistique (entre 5 et 20 pages maximum)

Et, le cas échéant :

- Des liens vidéo, fichiers audio représentatifs de votre travail (mp3, avi)
- Des lettres de recommandation au format pdf (5 maximum, en français et/ou anglais)



Les frais de dossier

Les frais de dossier s'élevont à 32 € TTC et peuvent être payés en ligne : www.bit.ly/paiement-printemps-2020

Votre inscription ne sera définitivement validée que lorsque vous aurez déposé l'ensemble des pièces justificatives demandées, et réglé les frais de dossier.

Une confirmation de paiement vous sera envoyée par mail. Si vous ne l'avez pas reçue, merci de vérifier dans vos courriers indésirables.

Candidater en duo / en collectif

D'une superficie variant de 20m² à 60m², les ateliers-logements sont conçus pour allier production et vie quotidienne. Ils se composent d'une grande pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un espace nuit. Un atelier peut accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant jusqu'à 7 ans.

Les candidatures en collectif doivent se faire de la manière suivante, selon les cas :

- le projet est commun : un seul dépôt de candidature au nom des deux artistes
- les projets sont différents : deux candidatures distinctes doivent être déposées (merci d'indiquer dans les « remarques diverses », à la fin du formulaire, que vous souhaitez partager un atelier-logement et de préciser le nom du second candidat).

Les candidatures retenues pour des projets collectifs incluant plus de deux artistes restent exceptionnelles compte tenu du faible nombre d'ateliers-logements adaptés.

Accessibilité

Nous regrettons que les ateliers-logements proposés dans le cadre de nos commissions ne répondent pas aujourd'hui aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et nous y travaillons pour l'avenir.

Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces de la Cité internationale des arts, nous sommes à votre disposition pour vous répondre au cas par cas.

POUR DEPOSER VOTRE CANDIDATURE,
C'EST PAR ICI !



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

CONTACT

commissions@citedesartsparis.fr
www.citedesartsparis.fr